



Syndicat mixte  
pour l'aménagement et la gestion  
du Parc naturel régional  
de la Forêt d'Orient  
Maison du Parc  
10220 Piney

## Extrait des délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

### OBJET :

Demande de restitution de la compétence « promotion du tourisme, dont la gestion d'offices de tourisme intercommunal » formulée par la Communauté de Communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne et réduction du périmètre (d'action) du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

**DATE DE LA  
CONVOCATION**  
11 septembre 2023  
**DATE D'AFFICHAGE**  
11 septembre 2023

**NOMBRE DE DELEGUES**  
Afférents au Comité : 88  
En exercice : 88  
Présents : 52  
Votants : 52  
+ 17 pouvoirs

Acte rendu exécutoire  
le  
après dépôt en  
Préfecture  
et publication ou  
notification  
le

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-un septembre à 18 h 00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient se sont réunis à la salle polyvalente de Hampigny (10500) sur la convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents :

### **Conseillers régionaux**

M. Alain CEDELLE

Mme Annie DUCHENE avec les pouvoirs de Mme Gaëlle DUPRE et de M. Maxence MEUNIER

M. Pascal ERRE avec le pouvoir de M. Jordan GUITTON

M. Ghislain WYSOCINSKI

### **Conseillers départementaux**

Mme Marielle CHEVALLIER avec les pouvoirs de Mme Marie-Thérèse LEROY et de M. Bernard DE LA HAMAYDE

M. Alain BALLAND

Mme Sibylle BERTAIL-FASSAERT

M. Bertrand CHEVALIER

M. Philippe DALLEMAGNE

Mme Angélique GUILLEMINOT

Mme Claude HOMEHR

M. Jean-Michel HUPFER

M. Olivier JACQUINET

Mme Arlette MASSIN

M. Philippe PICHERY

Mme Marie-Noëlle RIGOLLOT

### **Troyes Champagne Métropole**

M. Christophe PEREIRA

M. Nicolas HONORE avec le pouvoir de M. Marc SEBEYRAN

M. Fabien GERARD

M. Pascal HENRI

### **Communes du territoire**

Assencières – M. Jean-Louis PINET, Maire, titulaire, avec le pouvoir de M. Jean-Sébastien CARRET

Brévonnes – M. Mathias PETIT, titulaire, avec le pouvoir de Mme Sophie BOUDOT

Brienne-la-Vieille – M. Christian BONFILS, Maire, titulaire

Brienne-le-Château – M. Christophe AUBRY, titulaire

Dienville – M. Claude LARGE, Maire, titulaire

Epagne – M. Francis DOIZELET, Maire, titulaire

Géraudot – Mme Noémie BRAGUE, Maire, titulaire, avec le pouvoir de M. Benoît VACHERET

Hampigny – M. Hervé CHAMBON, Maire, titulaire

Jessains – Mme Line DECANter, titulaire

Juvanzé – Mme Maryline BEAUDEUX, suppléante

La Loge-aux-Chèvres – Mme Sandrine SZYMCZAK  
La Villeneuve-au-Chêne – M. Jésus CERVANTES, Maire, titulaire  
Laubressel – M. Edin ZULIC, titulaire  
Lusigny-sur-Barse – Mme Marie-Hélène TRESSOU, Maire, titulaire, avec les pouvoirs de Mme Marie-Claude BEZINS et Mme Virginie VANHOORNE  
Magny-Fouchard – Mme Valérie RIVET, suppléante  
Maizières-lès-Brienne – Mme Laurence DAUNAY, titulaire  
Mathaux – M. Raymond LUCK, titulaire  
Mesnil-Saint-Père – M. Gilles LOYER, titulaire  
Molins-sur-Aube – M. Gilles JACQUARD, Maire, titulaire, avec les pouvoirs de M. Patrick DYON et M. Jean-Michel MONNIER  
Montiéramey – M. Olivier IRDEL, titulaire  
Pel-et-Der – M. Dany DUBUISSON, Maire, titulaire  
Perthes les Brienne – M. Fabrice DETHON, titulaire  
Piney – M. Christian DENORMANDIE, Maire, titulaire, avec les pouvoirs de M. Michel CANOT et de M. Mickaël GUERARD  
Précy-Saint-Martin – M. Richard VEIBERT, titulaire  
Puits-et-Nuisement – M. Julien GUILLAUD, titulaire  
Rosnay L'Hôpital – M. Jean-Philippe MIGNOT, titulaire  
Saint Christophe-Dodinicourt – M. Pascal SANTEL, titulaire  
Thennelières – M. André-Paul GUENARD, suppléant  
Trannes – Mme Bénédicte SCOHY, suppléante  
Unienville – M. Jean-Michel CHATELAIN, Maire, titulaire  
Vallentigny – M. Bruno DEZOBRY, Maire, titulaire  
Vendeuvre-sur-Barse – M. Alain CHENET, titulaire, avec les pouvoirs de M. Christophe DUXIN et M. Jean-Pierre NICOLAS

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Marielle CHEVALLIER.



Vu la délibération de la Communauté de Communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne du 13 février 2018 demandant son adhésion au Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du PNRFO et décidant, dans le cadre de la compétence « accueil et promotion du tourisme » le versement d'une subvention annuelle de 30 000 € ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 mai 2018 prononçant l'adhésion de la Communauté de Communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne au SMAG PNRFO pour la compétence « accueil et promotion du tourisme » ;

Vu les statuts du SMAG PNRFO du 11 mars 2020 ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne du 28 mars 2023 demandant la reprise de la compétence « promotion du tourisme » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Il est proposé au Comité syndical de :

- se prononcer sur la demande de restitution de la compétence « promotion du tourisme dont la gestion d'office de tourisme intercommunal » formulée par la Communauté de Communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne qui souhaite reprendre cette compétence afin de l'exercer elle-même ou de la transférer à une structure spécialisée dans la promotion du tourisme comme les offices de tourisme ;
- approuver les modalités financières en précisant que la subvention annuelle de 30 000 € ne sera plus versée à compter de 2024.

Il est précisé que, selon l'article 4-2 des statuts du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du PNRFO :

« Dans les conditions prévues par la législation en vigueur, notamment celle relative aux Parcs naturels régionaux, les

membres souhaitant se retirer du syndicat, sont autorisés à le faire par décision du Comité syndical à la majorité des deux tiers de ses membres constitutifs. Celui-ci fixe, en accord avec la collectivité demandant le retrait, les conditions selon lesquelles le retrait s'opère dans le cadre des dispositions de l'article L 5721-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Comité syndical décide à l'unanimité de :

- approuver la demande de la Communauté de Communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne formulée ci-dessus entraînant une réduction du périmètre (d'action) du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient ;
- approuver les modalités financières proposées ci-dessus ;
- autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

La Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.



Marielle CHEVALLIER

MARIELLE CHEVALLIER  
2023.09.26 16:10:27 +0200  
Ref:20230926\_092402\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président